



Gestionnaire de plus de 5 300 km de routes, le Département du Nord agit au quotidien pour rendre les routes plus sûres et plus confortables. Il initie, par

sa politique routière, de véritables projets de développement urbain, économique et social.

Le contournement de Pont-à-Marcq, dont la 1<sup>re</sup> phase s'achèvera prochainement, s'inscrit pleinement dans ces objectifs.

Cette voie nouvelle de 3 km permettra de réduire le trafic à l'intérieur de la ville, et ainsi, d'améliorer la sécurité et la qualité de vie des habitants tout au long de la RD 549. Elle contribuera également au développement économique local par un accès direct à la future zone d'activités de Pont-à-Marcq.

En juillet 2012, le Département lancera la 2<sup>e</sup> phase de travaux de cette opération.

Je vous invite à découvrir dans cette plaquette toutes les informations relatives à cette phase.

Patrick KANNER

Président du Conseil général du Nord

## Rappel du projet

La déviation de Pont-à-Marcq constituera une voie de contournement d'une longueur d'environ 3 km. La limitation de vitesse sera de 90 km/h. Elle sera composée de 2 voies de 3,5 m, d'accotements, de haies séparatives et de pistes cyclables unidirectionnelles.

La déviation comportera 4 giratoires :

- sur la RD 549, au niveau du chemin de l'ancienne voie ferrée,
- au croisement avec la RD 917,
- au niveau de la rue de la Planque déviée,
- sur la RD 549, face au Golf de Mérignies.

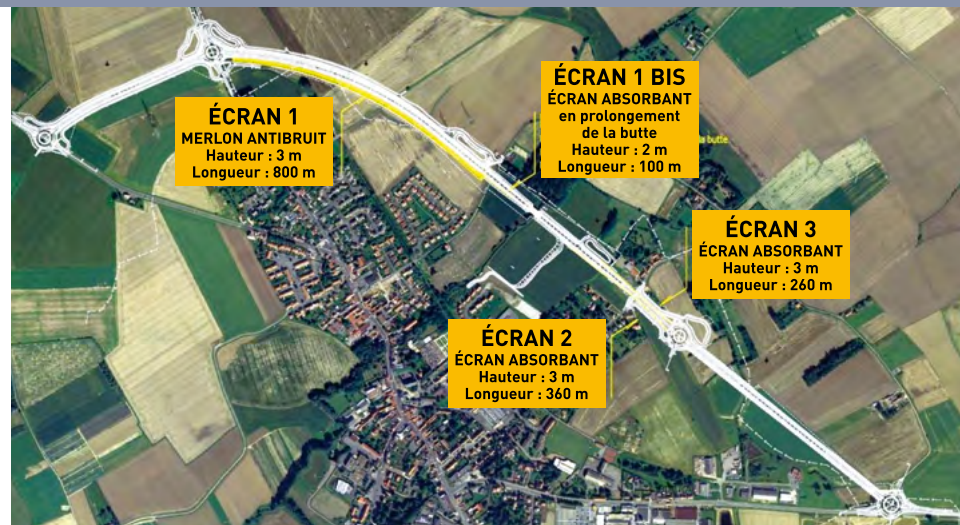
Deux ouvrages d'art seront réalisés, un pont pour le franchissement de la Marque et un passage souterrain pour le rétablissement des modes doux (piétons et cyclistes) au niveau de la rue de la Planque. Des chemins de désenclavement seront créés pour l'accès aux parcelles agricoles.

La 1<sup>re</sup> phase des travaux lancée en mai 2011 se terminera cet été, avec la fin de la construction du passage souterrain sous la rue de la Planque.

## Travaux à venir

La 2<sup>e</sup> phase est lancée en juillet 2012, pour une durée de 18 mois. Elle consiste en la création :

- d'une **section de voie**, à l'ouest, suivant le chemin de l'ancienne voie ferrée depuis la RD 549 (rue d'Avelin) jusqu'à la RD 917 (rue Nationale), et des 2 giratoires de raccordement,
- d'une **autre section** depuis le giratoire sur la RD 917, longeant la station d'épuration jusqu'au giratoire avec la rue de la Planque déviée,
- du **pont** de franchissement de la Marque,
- des **protections phoniques** (buttes et écrans),
- des **aménagements paysagers**.



Les travaux de cette phase se situeront hors des voiries existantes. Il y aura donc peu d'incidence sur la circulation.

Des alternats ponctuels pourront être mis en place lors des raccordements de la nouvelle infrastructure sur la RD 549 et la RD 917.

Points particuliers :

- Le franchissement de la Marque se fera par un ouvrage de type « pont dalle » à trois travées. Cet ouvrage large permettra de garantir l'ouverture paysagère, le rétablissement de la

continuité du milieu et la transparence hydraulique.

- Les remblais seront constitués de matériaux alternatifs de type MIOM (Mâchefers d'Incinération des Ordures Ménagères).
- Une protection phonique sous forme de butte paysagée d'une hauteur de 3 m sera réalisée au nord du lotissement situé entre la RD 917 et la station d'épuration.
- Des protections phoniques de type écrans seront implantées au niveau de la rue de la Planque déviée.



## Certification Route Durable®

Le projet a obtenu en mars 2012, pour le processus de conception (études), la certification Route Durable®.

## Les principes Route Durable appliqués au projet

Plusieurs objectifs ont été retenus pour cette 2<sup>e</sup> phase de la déviation de Pont-à-Marcq :

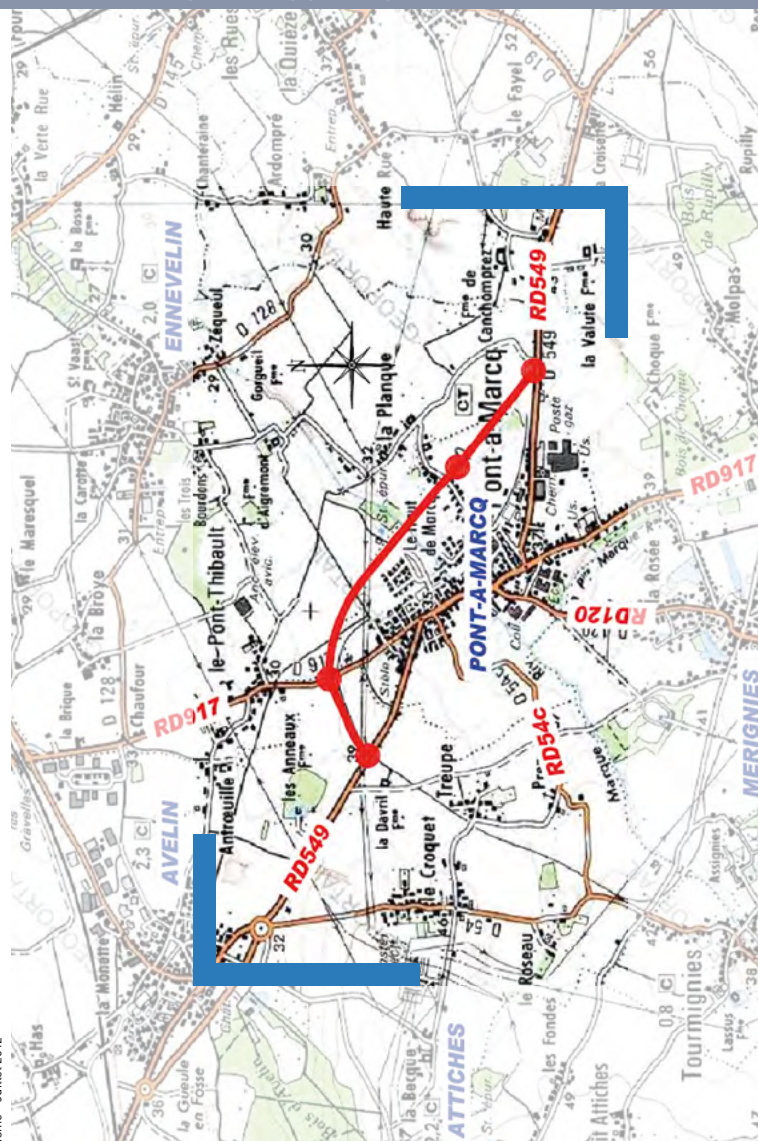
- **la sécurisation de l'assainissement**, en séparant les eaux pluviales issues de la route de celles du bassin versant naturel,
- **la mise en place de protections acoustiques** sous forme de buttes et d'écrans anti-bruit
- **la mise en sécurité des modes doux** (piétons et cyclistes) par des itinéraires séparés de la route par des haies, qui contribuent aussi à l'intégration paysagère du projet,
- **une concertation continue** depuis l'origine du projet afin de garantir la prise en compte des enjeux du territoire.

## Coût total de l'opération :

20 759 000 € TTC

## Mise en place d'une clause d'insertion

Les entreprises chargées de la 2<sup>e</sup> phase des travaux devront employer des demandeurs d'emploi locaux intégrés dans un parcours d'insertion à hauteur de 9 430 heures de travail.



Création : Conseil général du Nord - DIC Graphisme - Juillet 2012

Département du Nord  
 Direction de la Voirie Départementale  
 Unité Territoriale de Lille  
 38, rue des Époux Labrousse  
 BP 10402 - 59669 Villeneuve-d'Ascq Cedex  
 Tél. : 03 59 73 09 20 - Fax: 03 59 73 09 30  
[lenord.fr](http://lenord.fr)

**Nord**  
 Le Département

## Déviations de Pont-à-Marcq 2<sup>e</sup> phase

Pont-à-Marcq, Avelin, Ennevelin, Mérégnies



**Nord**  
 Le Département



LE DÉPARTEMENT AMÉLIORE LA SÉCURITÉ DES USAGERS ET LA QUALITÉ DE VIE DES RIVERAINS

**D 549**

DÉMARCHE "ROUTE DURABLE"